



COMMUNIQUÉ



www.ville-sainteanne.fr

#EAU #TEMPÊTE FIONA

RESTRICTION DE LA CONSOMMATION DE L'EAU : La Ville garantit l'accueil des élèves et maintient le service de restauration scolaire

Samedi 1^{er} octobre 2022,

Suite à l'avis de restriction d'usage de l'eau émis ce vendredi 30 septembre 2022 par l'Agence Régionale de Santé, en raison de la présence d'aluminium détectée lors d'un contrôle effectué à l'usine de production de Deshauteurs, le Maire de la Ville de Sainte-Anne tient à informer les parents d'élèves que **des dispositions ont été prises pour garantir l'accueil des élèves dans les écoles ce lundi 3 octobre 2022 et assurer le service de restauration scolaire.**

En effet, la **préparation des repas sera réalisée avec de l'eau potable conforme aux normes d'hygiène alimentaire. En aucun cas l'eau issue du réseau de distribution de l'usine de Deshauteurs ne sera utilisée.** Parallèlement, la municipalité poursuivra en partenariat avec les services de la préfecture et la sécurité civile, les opérations de distribution de packs d'eau à destination des 15 écoles du territoire ainsi qu'aux bénéficiaires du service de portage de repas, jusqu'à ce que les actions correctrices soient menées par le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe et que l'ARS lève son avis de restriction de consommation de l'eau.

Le Maire rappelle que ces restrictions concernent les personnes sensibles (nourrissons, jeunes enfants de moins de 10 ans, patients dialysés, patients en établissement de santé).

Le Maire s'excuse pour la gêne occasionnée et met tout en œuvre pour accompagner la population dans cette situation difficile.